

Les Echos Gondulfiens

Conseil municipal du 17/06/2011

Le conseil s'était réuni à cette date fixée par la Préfecture pour élire les délégués à l'élection sénatoriale du 25/09/2011, mais le sujet majeur aura été le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Délégués aux sénatoriales

Le 25 Septembre 2011 auront lieu les élections sénatoriales. La commune de St Gondon dispose de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour ce vote qui se tiendra à Orléans. Ont été élus, pour les titulaires JP POUIGNY, DBOULOGNE et P FROMONT, et pour les suppléants, N GABORET, F BENOIST, JB PONCET.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16/12/2010 prévoit l'élaboration d'un Schéma Départemental Intercommunal (SDI) avant le 31/12/2011.

Les principaux objectifs sont :

- Finaliser la création des communautés de communes.
- Rationaliser les structures (taille des communautés)
- Réduire le nombre de syndicats intercommunaux.

Dans son projet de SDI le Préfet du Loiret, et pour ce qui concerne notre Commune :

- Propose le rattachement de la commune de Boismorand à la CDCG
- Prescrit la suppression du syndicat de ramassage scolaire de Gien.
- Suggère la dissolution du S.I.I.S de St Gondon – St Florent le Jeune.

Le conseil s'est prononcé contre le rattachement de Boismorand, considérant que cette commune n'a pas exprimé le souhait d'intégrer la CDCG à l'unanimité, avait refusé l'opportunité de son rattachement à la CDCG en 2008, et enfin que l'éloignement de cette commune ne favorise pas la synergie communautaire.

Quant à la suggestion du Préfet concernant la suppression des syndicats intercommunaux, le conseil considère que :

- L'école doit rester un service de proximité, et que la fusion de plusieurs syndicats (notamment avec des communes éloignées) n'irait pas dans ce sens.
- La gestion des affaires scolaires doit être maintenue au niveau des communes rurales.
- Le regroupement scolaire St Gondon - St Florent le Jeune concerne un territoire dont le niveau de population assure un très bon équilibre au niveau des effectifs (répartition des classes de niveau), qui ne serait pas atteint par chacune des deux communes séparément.
- La proximité des deux communes (5km), facilite le transport et les animations conjointes des deux écoles
- Dans la perspective de reprise des syndicats scolaires par la communauté des Communes Giennoises, il n'y a pas de garantie de pouvoir conserver le regroupement de St Gondon – St Florent le Jeune, cette dernière commune étant membre d'une autre communauté.
- La gestion du transport scolaire doit inclure la commune de St Florent le Jeune.

Les Echos Gondulfiens

Sur ces considérations, le Conseil demande le maintien du S.I.I.S de St Gondon – St Florent le Jeune, **refuse** la prise de compétence scolaire par la communauté des communes Giennoise. Et enfin demande que la communauté des communes Giennoise prenne en compte la commune de St Florent le Jeune pour le ramassage scolaire, dans l'hypothèse où cette compétence serait reprise par cette communauté.

Le Maire a rappelé que le Conseil municipal de Saint Florent le Jeune a pris une délibération similaire le 23/05/2011 exigeant le maintien du syndicat scolaire.

Affaires diverses

Dans la nuit du 1^{ier} au 2 Juin 2011, des dégradations ont été commises (renversement de poubelles, saccage de jardinières, arbres arrachés devant l'église, vol avec effraction de plusieurs extincteurs stockés au château d'eau, ces extincteurs ont été ensuite vidés en différents endroits de la commune. Les gendarmes ont pu interpellé rapidement les auteurs. Sur proposition de Mr le Procureur de la République, il a été décidé de faire payer les dégâts aux auteurs et de les faire participer aux réparations.